

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
.....
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
.....
CANTON DE LUNEL
.....

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160
§
Tél. 04.67.86.62.31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept
Le : cinq avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.
Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil : 30/03/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE.
Absente ayant donné procuration : Valérie BOURGARIT à Isabelle MILESI.
Absents : Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 - 03 - 04 - 10/3

Objet : M14 - Affectation du résultat 2016.

Monsieur le Maire expose au conseil que le résultat de l'exercice 2016 présente un excédent de Fonctionnement de 141.526,14 € et un excédent d'Investissement de 70.221,87 €.

Il propose d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

C/002 : 109.837,71€
C/1068 : 31.689,00 €

Il invite le conseil à se prononcer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,
Approuve l'affectation du résultat telle que proposée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 10 avril 2017
Le Maire, Henry SARRAZIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170410-2017-03-04-10-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2017
Publication : 04/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Certifié exécutoire. Publié le : 11.04.2017
Le maire informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Administratif
de Montpellier dans le délai de 2 mois à
compter de la présente publication

